

---

Convention collective du secteur industriel

Article 5

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

---

MEMBRES DU COMITÉ :

M. Carol Boucher  
Président

M. Maurice Pouliot  
Représentant syndical

M. André Turck  
Représentant patronal

---

Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers,  
section locale 9  
8, rue Père Divet  
Sept-Îles (Québec) G4R 3N2

- Requérante -

Association des manœuvres inter-provinciaux,  
section locale AMI  
565, boul. Crémazie Est, bureau 3800  
Montréal (Québec) H2M 2V6

Union internationale des journaliers d'Amérique du  
Nord, section locale 62  
6900, rue De Lorimier  
Montréal (Québec) H2G 2P9

Union internationale des journaliers d'Amérique du  
Nord, section locale 1275  
3333, rue du Carrefour  
Beauport (Québec) G1C 5R9

- Intimée(s) -

Simard-Beaudry Construction inc.  
699, boul. Industriel  
St-Eustache (Québec) J7R 6C3

Association de la construction du Québec  
7400, boul. des Galeries d'Anjou  
Anjou (Québec) H1M 2M2

- Partie(s) intéressée(s) -

---

Litige: Travaux de décoffrage, de manutention et de signalisation

Chantier: Aluminerie Alouette - Phase II - Sept-Îles

---

## NOMINATION DU COMITÉ

Conformément aux dispositions définies à la section V, article 5.02 de la convention collective du secteur industriel, les membres du Comité de résolution des conflits de compétence (ci-après « le Comité») ont été nommés le 23 juin 2003 pour disposer du litige entre les métiers de charpentiers-menuisiers et de manœuvre au chantier Alouette –Phase II à Sept-Iles.

## NOMINATION DU PRÉSIDENT

Les membres du comité ont convenu que monsieur Carol Boucher agirait à titre de président du comité dans le présent dossier.

## CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

Les parties ont donc été avisées le 23 juin 2003 de la tenue d'une visite de chantier prévue pour le 26 juin 2003 à 11 h au Chantier Alouette – Phase II à Sept-Iles.

Après consultation, les membres du comité, et ce en accord avec les parties, ont décidé le matin-même de tenir au préalable une conférence préparatoire afin d'arrêter la marche à suivre dans ce dossier.

Outre les membres du comité, étaient présents à cette conférence préparatoire :

MM.	Réginald Poirier	Section locale 9
	Henri Langevin	Section locale AMI
	Michel Gagnon	ACQ
	Jimmy Accurso	Simard-Beaudry construction inc.

### □ Constat de conflit d'intérêts

Après avoir exposé la procédure à suivre pour cette conférence préparatoire et l'audition s'il y avait lieu de poursuivre dans ce sens, le président du comité s'assure qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre chacun des membres du comité et les parties en litige.

### □ Rapprochement des parties

Le comité a tenté de rapprocher les parties en demandant aux parties impliquées de discuter entre elles la possibilité d'en arriver à une entente. Sauf les représentants des sections locales 9 et AMI, les autres parties se sont retirées. Après de multiples échanges, ceux-ci ont informé le président du comité qu'il n'y avait pas d'entente possible et que le comité devra prendre décision dans ce litige.

Compte tenu de ces faits, le président du comité informe les parties que la visite de chantier va se tenir, telle que prévue.

## VISITE DE CHANTIER

La visite de chantier s'est tenue jeudi, le 26 juin 2003 à 11 h 15.

Outre les membres du comité, étaient présents :

MM: Réginald Poirier  
Henri Langevin  
Michel Gagnon  
Jimmy Accurso

Section locale 9  
Section locale AMI  
ACQ  
Simard-Beaudry construction inc.

À cette visite de chantier, les membres du comité ont été en mesure de constater la nature des travaux en cours, et monsieur Jimmy Accurso, ingénieur, chargé de projet pour la compagnie Simard-Beaudry construction inc. a répondu à leurs questions,

Le comité a profité de cette visite pour voir la possibilité de rapprochement entre les parties. Compte tenu du fait que la partie requérante n'est pas prête à procéder, le président du comité informe les personnes présentes que le comité les entendra en audition, le vendredi 27 juin 2003 à compter de 9 h à la Commission de la construction du Québec au 3400, rue Jean-Talon (3e étage) à Montréal.

### AUDITION

Tel que convenu, l'audition s'est tenue vendredi, le 27 juin 2003 à 9 h.

Outre les membres du comité, étaient présents :

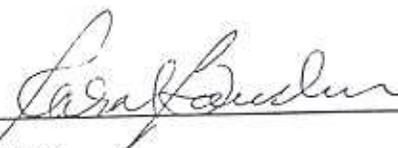
MM.	Serge Dupuis	Section locale 9
	Jacques-Émile Bourbonnais	Sections locales 62 & 1275
	André Arsenault	ACQ
	Gérard Paquette	Section locale AMI

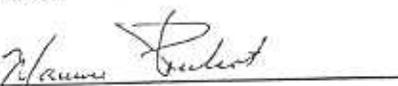
Toutes les parties étant représentées, le président du comité leur offre une fois de plus la possibilité d'éviter une décision du comité et de s'entendre entre elles.

Le représentant de la section locale 9, monsieur Serge Dupuis mentionne qu'il retire sa demande d'intervention du comité, et ce suite à une entente intervenue ce matin, le 27 juin 2003.

Le comité n'étant plus saisi du litige, il termine l'audition.

Signée à Montréal, le 27 juin 2003

  
Président

  
Représentant syndical

  
Représentant patronal